

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-83</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction circulation et stationnement  <b>Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique</b>	<b>N° 2024-83</b>

---

### **Parcs de stationnement - DSP BP3000 - Avenant 10 - Décision - Autorisation**

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000 (ci-après la « Convention »), Bordeaux Métropole, alors dénommée Communauté Urbaine de Bordeaux, ou « CUB », a confié à BP3000 la construction et l'exploitation de quatre nouveaux parcs souterrains de stationnement (Bourse, Jean Jaurès, Salinières et André Meunier), ainsi que la réhabilitation et l'exploitation d'un parc souterrain de stationnement déjà existant (Tourny), pour une durée expirant le 31 décembre 2042.

Les enjeux cumulatifs des politiques publiques relevant de la compétence de la Métropole et l'évolution des usages sur le territoire de Bordeaux avaient conduit les Parties à définir de nouveaux types de tarifs par avenant n°8 en date du 6 avril 2022 dont la signature a été autorisée par ce Conseil. Ces derniers permettaient d'offrir une solution complémentaire pour les usagers résidents contraints par la saturation du stationnement de surface et une offre à destination des usagers horaires de longue durée.

Dans la continuité, il convient d'adapter l'offre à des usages plus diversifiés et en développement dans les parcs de stationnement.

Ainsi, il vous est proposé de prendre acte des projets de déploiement du Délégué de nouveaux usages sur les parcs de la délégation, notamment en matière d'offre de recharge pour véhicules électriques et d'accueil des vélos dans des espaces sécurisés disposant de services, et de déterminer en conséquence de nouvelles modalités tarifaires concernant :

- le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques et la mise en place d'une tarification pour ce service complémentaire au stationnement ;
- la mise en place et l'accès à des espaces de stationnement dédiés aux vélos et services associés
- la vente en nombre de titres de stationnement, notamment dans le cadre de partenariats avec les professionnels du tourisme ou de la culture ;
- la mise à disposition d'espaces complémentaires pour la location d'emplacements de stationnement ;

Ces adaptations doivent également permettre d'avoir une offre plus cohérente sur la métropole, notamment en ce qui concerne les espaces vélos sécurisés et la recharge des véhicules électriques.

En tant que modifiant les dispositions initiales de la convention, ces adaptations et leurs incidences doivent être prises en compte par voie d'avenant à la convention de délégation.

Du point de vue de la compétence, les offres correspondant à ces services complémentaires et accessoires du stationnement (bornes de recharge, espaces complémentaires à la location d'emplacements de stationnement...) relèvent de la politique tarifaire du Délégué, sous réserve de l'information/accord préalable du Délégué.

Les offres correspondant aux services de stationnement (vélos ; vente en nombre-tarifs groupés) relèvent de la politique tarifaire de la Métropole. Par suite, et en complément de la délibération fixant les tarifs pour 2024, il est nécessaire d'adopter pour 2024 :

- les tarifs des espaces vélos sécurisés, proposés à 10€TTC/mois ou 45€ TTC/an ;
- la mise en place des tarifs groupés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et son article L 5217-2,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-8,

**VU** la convention de délégation de service public signée le 29 juin 2000 avec la société BP3000 telle que modifiée par ses avenants 1 à 9,

**VU** la délibération cadre n°2023-567 du 1er décembre 2023 fixant les redevances des différents services publics de la Métropole pour 2024 substituée en ce qui concerne les tarifs des parcs de stationnement délégués par délibération du conseil de ce jour fixant les tarifs 2024 pour les parcs de stationnement,

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et son article L 5217-2,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-8,

**VU** la convention de délégation de service public signée le 29 juin 2000 avec la société BP3000 telle que modifiée par ses avenants 1 à 9,

**VU** la délibération cadre n°2023-567 du 1er décembre 2023 fixant les redevances des différents services publics de la Métropole pour 2024 substituée en ce qui concerne les tarifs des parcs de stationnement délégués par délibération du conseil de ce jour fixant les tarifs 2024 pour les parcs de stationnement,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la création de trois nouveaux tarifs est de nature à améliorer l'acceptabilité de la politique de stationnement de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux sans déséquilibrer les équilibres de mobilité en centre de notre agglomération ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser certaines dispositions contractuelles pour prendre en compte les besoins de l'exploitation ;

**CONSIDERANT QUE** l'ensemble des évolutions contractuelles susmentionnées ne modifient pas les engagements contractuels découlant du contrat et de ses avenants 1 à 9 et n'affectent pas l'équilibre général du contrat ;

**CONSIDERANT QU'**il y a lieu, au vu de ce qui précède, d'autoriser la conclusion du projet d'avenant n°10 ci-joint au contrat de délégation de service public conclu entre Bordeaux Métropole et la société BP3000,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, par voie de conséquence et en complément de la délibération n°2023-567 du 1er décembre 2023 et de la délibération du conseil de ce jour, de compléter les tarifs adoptés pour 2024,

### **DECIDE**

**Article 1 :** Le projet d'avenant n°10 à la convention de délégation du service public conclue le 29 juin 2000 entre Bordeaux Métropole et BP3000 pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement est adopté.

**Article 2 :** La grille tarifaire complémentaire pour 2024, annexée à la présente délibération, est adoptée

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°10 précité et à prendre tout acte nécessaire à sa bonne exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 FÉVRIER 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>
---	---